

Jdd.fr - Le Journal du dimanche au quotidien

Dimanche 08 Juin 2008

Haro sur les dépassements d'honoraires

Par Yann PHILIPPIN
Le Journal du Dimanche

► Dans le monde opaque de la médecine, c'est une véritable révolution. Dès le mois prochain, l'Assurance maladie va afficher sur son site (www.ameli.fr) le tarif moyen facturé pour une consultation par tous les médecins de ville et dentistes français de secteur 1 (tarifs réglementés) et 2 (prix libres). Les prix des actes techniques et des principales opérations chirurgicales suivront, d'ici la fin de l'année.



Il y a trop d'abus dans les dépassements d'honoraires. (Maxppp)

Jusqu'ici, les patients devaient téléphoner à leur caisse pour s'informer. Désormais, ils pourront repérer d'un simple clic les médecins qui vont au delà du tarif de la sécu ainsi que le montant moyen de leurs dépassements. Ils seront ainsi mieux armés pour choisir leur praticien et/ou négocier une baisse de prix, ce que très peu d'entre eux osent faire à ce jour.

De quoi mettre encore un peu plus la pression sur les praticiens. L'Union nationale des associations familiales et les associations de patients, regroupées au sein du Collectif inter-associatif sur la santé (Ciss), ont lancé cette semaine un cri d'alarme pour dénoncer l'inflation galopante des dépassements d'honoraires. Les spécialistes de secteur 2 sont en effet de plus en plus gourmands. Les suppléments qu'ils facturent ont bondi de 60% entre 2000 et 2006. Les dépassements atteignent désormais 2 milliards d'euros, et seul un tiers de ce total est pris en charge par les mutuelles.

Sur le même sujet

Sécu, le budget est prescrit

Remède de cheval pour la Sécu

"L'égalité d'accès au soins est menacée", s'inquiète le président du Ciss, Christian Saout. Dans 70 villes, il est devenu impossible de se faire opérer de certaines pathologies au tarif remboursé par la Sécu, faute de praticiens en secteur 1. Et 14% des Français ont déjà renoncé à des soins par manque de moyens. "Cela touche de plus en plus de gens. Je le vois dans ma permanence", confirme le député UMP Yves Bur, en pointe sur le sujet.

Selon leur code de déontologie, les médecins doivent fixer les dépassements "avec tact et mesure". Une définition si floue* qu'elle autorise toutes les dérives. "On relève des pratiques détestables, certains praticiens cherchent à faire payer le maximum", s'indigne le président de la Mutualité française, Jean-Pierre Davant. Un dermatologue de Longwy a ainsi facturé 285 000 euros de dépassements l'an dernier.

Jusqu'ici, les contrôles ont été très timides. La Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) n'a lancé la chasse aux abus que l'an dernier. Une dizaine de cas extrêmes ont été transmis à l'Ordre des médecins. Or, le premier praticien jugé par ses pairs n'a écopé que de deux mois de suspension avec sursis, alors qu'il facturait quatre fois le tarif de la Sécu. Un décret en cours d'examen au Conseil d'Etat va bientôt permettre à la Cnam de sévir par elle-même. Elle pourra infliger des amendes de 1500euros aux praticiens indécents, le double en cas de récidive.

Il sera difficile de convaincre les médecins, très attachés à leur liberté tarifaire

Le gouvernement veut surtout forcer les médecins à jouer la transparence. L'affichage des tarifs en salle d'attente, pourtant obligatoire, est toujours peu appliqué. Ce défaut d'information va être sanctionné par des amendes. Surtout, les praticiens vont être obligés de présenter un devis écrit à leurs patients pour les actes dépassant un certain montant. Mais le seuil fixé par la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot (80euros, soit 3,5 fois le tarif de la Sécu pour une consultation) a été jugé trop élevé par le Conseil de l'Assurance maladie. Le ministère espère trouver un compromis "dans les prochaines semaines".

De leur côté, les associations de patients jugent l'action des pouvoirs publics encore trop timorée et réclament un plafonnement des dépassements. Mais le gouvernement s'y refuse, tout comme les praticiens. "Les abus sont exceptionnels. Il est scandaleux de laisser croire que les médecins s'en mettent plein les poches", dénonce Michel Chassang, président de la Confédération syndicale des médecins français. "Les dépassements d'honoraires ont été créés car la Sécu n'a pas les moyens de rémunérer correctement certains actes", rappelle-t-il.

Tout le monde s'accorde à dire que les barèmes de la Sécu sont souvent trop bas, surtout en matière de chirurgie, d'obstétrique et d'anesthésie. La Cnam va d'ailleurs relancer d'ici la fin du mois des négociations pour créer un "secteur optionnel" dans ces trois domaines. Il s'agirait de plafonner les dépassements, qui seraient en échange pris en charge par les mutuelles. Mais il sera difficile de convaincre les médecins, très attachés à leur liberté tarifaire. Un premier cycle de négociations s'était d'ailleurs soldé par un échec au début de l'année dernière.

* La jurisprudence du Conseil d'Etat indique que les dépassements ne doivent pas outrepasser de deux à trois fois le tarif remboursé.

Allez plus loin et découvrez en intégralité le Journal Du Dimanche en version PDF.
archives



Société

Le CFCM à l'heure marocaine

Le boycott du scrutin par la Grande mosquée de Paris a laissé un ...



Société

Allinges: "Je n'ai pas vu de 4x4"

Vendredi, le chauffeur du car dont la collision avec un TER avait entraîné ...



Société

Haro sur les dépassements d'honoraires

Dans le monde opaque de la médecine, c'est une véritable révolution. Dès le ...



Société

Des tartelettes pour le juge

Le juge Jean-François Redonnet, du tribunal de Papeete, enquête autour de Gaston Flosse ...



Les Antilles craignent le "Big One"

Ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Outre-mer, Michèle Alliot-Marie s'est rendue ...



L'affaire Clearstream redémarre

Exclu leJDD.fr On n'en a pas fini avec l'affaire Clearstream. Selon des sources ...



Chirac: Le compte nippon reparaît

Le compte bancaire de Jacques Chirac au Japon refait surface. Mis au jour ...



Virginité: L'ex-épouse révoltée

La femme dont le mariage a été annulé pour cause de mensonge sur ...



Allinges: Le mystère du 4x4

Mis en examen et écroué, le chauffeur du car dont la collision avec ...

[Plus d'archives](#)